

Nanterre, le 09 septembre 2024

Affaire suivie par JULINA Aurélie
Tel: 01 40 97 57 59 -bureau S 106
ajulina@parisnanterre.fr

Objet : Recrutement des enseignants vacataires

Chères et Chers collègues,

Comme chaque année, les enseignants responsables d'EC, devant faire appel à des vacataires pour des enseignements ne pouvant être assurés par des personnels titulaires de l'UFR ou notre établissement, sont priés de nous adresser au préalable une demande d'engagement en indiquant : le code de l'EC, la période de recrutement, le ou les numéros des groupes, le jour et l'heure du cours et le nombre de séances (voir document joint).

J'attire votre attention sur l'obligation de transmettre la demande d'engagement de façon complète et précise, en amont du recrutement, qui permettra ainsi une gestion rapide du dossier de vacataire.

Pour les nouveaux recrutements, veuillez joindre à la demande d'engagement, les CV ainsi que les diplômes des vacataires pour la procédure d'habilitation.

Je me permets de vous rappeler d'une part que l'engagement des enseignants vacataires doit respecter le décret n° 87-889 du 29 octobre 1987 relatif aux conditions de recrutement et de rémunération d'enseignants horaires. Ainsi, le non-respect de ce décret entraînerait une impossibilité de les rémunérer.

Le recrutement des enseignants vacataires est soumis à l'avis du Comité Consultatif de Discipline (CCD) puis du Conseil d'Unité de Formation et de Recherche (CUFR). **Ce CCD s'assure de l'adéquation entre les enseignements réalisés et les compétences avérées du vacataire au niveau académique et professionnel. L'enseignant vacataire s'engage à respecter le cadre réglementaire des enseignements délivrés à l'Université (calendrier et planning, recueil de note, surveillance des examens...)**

Vous trouverez toutes les informations relatives au recrutement des enseignants vacataires dans la note du Service du Personnel Enseignant (SPE) ci-jointe ainsi que sur la FAQ consultable sur le site de l'Université: <http://www.u-paris10.fr/l-universite/vacataires-447630.kjsp?RH=1211550295466>.

Pour information, depuis, l'année universitaire 2018/2019, les dossiers de recrutement des enseignants vacataires sont dématérialisés et déposés par eux-mêmes dans l'application Organisation des Services des Enseignants (O.S.E) à l'adresse suivante : <https://ose.parisnanterre.fr>.

Avec mes vifs remerciements



Directeur de l'UFR STAPS

Vincent DRU